



ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du lundi 13 octobre 2025**

CONVOCATION

Date : 7 octobre 2025

Affichée le : 7 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 27

Votants : 37

Pouvoirs : 10

Absent : 2

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUCHE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

14 octobre 2025

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

16 OCT. 2025

Absents représentés

M. BROCHOT

Mme FAZAL

Mme MOUSSATEN

M. N'DIAYE

M. EL OUAÏ

Mme SENET

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

Mme MEHADJI

M. FACCHINI

Pouvoir à Mme MEUNIER

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à Mme SAVAS

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à M. NACHITE

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents excusés

Absents non représentés

M. ZAHRAOUI, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

12 Mise à jour du règlement du temps de travail

■ Rapport de présentation :

Abdoulaye DEME, Adjoint

Le règlement du temps de travail, approuvé par le Conseil Municipal lors de la séance du 14 mars 2022, a pour objet d'assurer aux agents une bonne information sur leurs droits et obligations en matière de temps de travail (congrés, cycles de travail, etc.) conformément aux lois, décrets et délibérations en vigueur.

Depuis son adoption et sa mise à jour (Conseil Municipal du 16 décembre 2024) de nouvelles délibérations ont été adoptées en Conseil Municipal, qu'il convient d'intégrer au règlement du temps de travail :

- Mise en place de jours de sujétions pour les personnels de la Grange à Musique et de la régie éclairage public (Conseil Municipal du 30 juin 2025) ;
- Autorisations spéciales d'absence : grave maladie du conjoint, de l'enfant ou d'un parent proche et Fêtes religieuses (Conseil Municipal du 2 avril 2025).

Par ailleurs, afin de répondre aux interrogations régulières des agents, les précisions :

- 4. les jours de sujétions ;
- 7. Les modalités de pose de congés, des RTTC, des RTTI, des jours de sujétions et de fractionnement
- 8. les règles de décompte du temps de travail ;
- Annexe 6 : les Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) ;

Envoyé en préfecture le 16/10/2025
Reçu en préfecture le 16/10/2025
Publié le 16/10/2025
ID : 060-216001743-20251016-12DEL_CM131025-DE

Le projet de règlement du temps de travail modifié est joint à la présente délibération.

■ Le conseil municipal :

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-29,
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses article L621-11 et -12,
Vu le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 modifié relatif aux congés annuels,
Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat,
Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 modifié pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,
Vu la délibération n°13 du Conseil Municipal du 14 mars 2022 portant réforme du temps de travail et mise en conformité du temps de travail des agents avec les 1607 heures annuelles,
Vu la délibération 31 du Conseil Municipal du 16 décembre 2024 portant sur la mise à jour du règlement du temps de travail ;
Vu les délibérations 19 et 20 du Conseil Municipal du 2 avril 2025 portant pour autorisation spéciale d'absence liée à des événements familiaux ainsi que l'autorisation spéciale d'absence fêtes religieuses.
Vu l'avis du comité social territorial en date du 3 octobre 2025,
Vu l'avis de la commission Finances et Synthèse du 29 septembre 2025,
Vu le règlement du temps de travail modifié ci-annexé,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 37	Pour : 33	Contre : 0	Abstentions : 4	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	-----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'approuver la mise à jour du règlement du temps de travail de la ville de Creil à partir du 1^{er} janvier 2026.

CREIL, le **16 OCT. 2025**
Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

Madame Sophie DHOORY-LEHNER



La secrétaire de séance

Jessica ELONGUERT